



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 10

Nombre de conseillers  
votants : 13  
- dont « pour » : 9  
- dont « contre » : 3  
- abstention : 1

Date de la convocation :  
04/05/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le sept du mois de mai à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,  
régulièrement convoqué par Madame LABORDE Françoise, maire, s'est réuni à la  
mairie sous la présidence de Madame LABORDE Françoise, maire.

Etaient présents : BROUSTICK Marie-Laure, CHASSIN Alexis, ESNAULT Véronique,  
LABEYRIE Jean-Paul, LABORDE Françoise, NAHARBERROUET Fabien, POUY  
Gilbert, SAPHORE Didier, THUILLIER Fabienne, TRESSE Jacques.  
Étaient excusé(s) : LABARSOUQUE Vanessa, SAPHORE Isabelle.  
Procurations : DUCROZ LEROY Anne-Sophie à THUILLIER Fabienne, SURMON  
Mathieu à SAPHORE Didier, LAUGA Marie-Christine à BROUSTICK Marie-Laure.

Mme. THUILLIER Fabienne a été désignée comme secrétaire de séance.

### **2026-038 AVIS RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT DE GRAVES ALLUVIONNAIRES SUR LA COMMUNE DE CARRASSE-CASSABER**

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment l'article R.181-18 ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale déposée par la société DRAGAGES DU PONT DE  
LESCAR, filiale du Groupe Daniel, relative à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves  
alluvionnaires sur la commune de Carresse-Cassaber ;

**Vu** la consultation du public par voie électronique (dite « consultation parallélisée ») organisée du 13  
avril 2026 au 13 juillet 2026 inclus ;

**Vu** la saisine de la préfecture des Pyrénées Atlantiques, sollicitant l'avis du conseil municipal à rendre  
au plus tard le 16 mai 2026 ;

**Considérant** que la Commune de Sorde-l'Abbaye est susceptible d'être impactée indirectement par ce  
projet, notamment en matière de circulation routière ;

**Considérant** que la circulation de poids lourds liée à l'activité de carrières constitue déjà une  
contrainte importante pour la Commune ;

**Considérant** que l'augmentation du trafic de camions générée par ce projet est de nature à :

- accentuer les risques en matière de sécurité routière pour les habitants et les visiteurs ;
- aggraver les nuisances (sonores, pollution, dégradation des voiries) ;
- porter atteinte à la qualité de vie et à l'image patrimoniale de la Commune, homologuée «  
Petites Cités de Caractère® » ;

**Considérant** que la Commune ne dispose pas, en l'état actuel des infrastructures, de la capacité à  
supporter un trafic supplémentaire de poids lourds ;

**Considérant** l'importance de la mise en service préalable du demi-échangeur de Carresse-Cassaber /  
Sorde-l'Abbaye, permettant de détourner une part significative du trafic hors du centre-bourg ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**ÉMET un avis favorable assorti de réserves** à la demande d'autorisation environnementale présentée  
par la société DPL Granulats ;

**DIT que cet avis favorable est expressément conditionné à :**

- la mise en service effective du demi-échangeur de Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye  
préalablement à toute exploitation de la carrière ;
- une interdiction de circuler des poids lourds par le centre-bourg de Sorde-l'Abbaye



Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Au registre figurent les signatures - pour copie conforme.

Madame le Maire,  
LABORDE Françoise

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laborde', written over a horizontal line.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.